



ORGANISMES ET LIEUX DE FORMATION

► Organisme formation

Ligue SUD de Voile
11 avenue Gambetta
83500 La Seyne sur Mer
04 94 24 16 72 / 06 95 66 55 81



► Lieu de formation

Club Nautique Alpin Serre Ponçon
Chemin de Chadenas
05200 Embrun
04 92 43 00 02



Hébergement possible sur le lieu de la formation.



OBJECTIF DE LA FORMATION

Le CQP initiateur voile a pour vocation à répondre à un besoin d'emploi identifié non couvert correspondant à une situation professionnelle spécifique au secteur visé par la qualification.

Le CQP prépare au métier d'éducateur sportif.

L'Initiateur Voile vise à certifier l'encadrement de la voile dans l'ensemble du secteur d'activité, associations et structures commerciales. Il exerce son activité au sein tous les établissements d'Activités Physiques et Sportives (APS), affiliés ou non à la FFVoile ou du secteur marchand qui proposent une découverte ou un perfectionnement à la voile. Le CQP Initiateur Voile n'autorise aucune activité professionnelle indépendante ou non supervisée par un titulaire d'un diplôme professionnel d'encadrement de la voile de niveau IV ou supérieur.

La formation vise à :

- L'acquisition du niveau 4 de la FFVoile en planche à voile et en catamaran ; le niveau 4 d'au moins un support est un prérequis à la partie qualifiante de la formation CQP Initiateur Voile. Il existe quatre types de supports différents : planche à voile, catamaran, dériveur, voilier habitable.
- L'obtention du CQP Initiateur Voile ; permettant l'acquisition des compétences techniques et pédagogiques pour enseigner la voile sur les supports dont le niveau 4 a été validé, à tous les publics, sous l'autorité d'un titulaire d'une certification professionnelle de niveau 4 (BPJEPS, BE, etc.).
- La préparation à l'entrée en formation du BPJEPS Voile Multisupport (diplôme supérieur ; de niveau 4) permettant l'enseignement autonome de la voile sur tous les supports et à tous les publics.



CALENDRIER DE LA FORMATION

Date de début : 03/05/2023

Date de fin : 01/10/2023

- Enseignement en centre de formation : 525 heures.
- Alternance en entreprise : 210 heures

Durée totale de la formation : 735 heures.

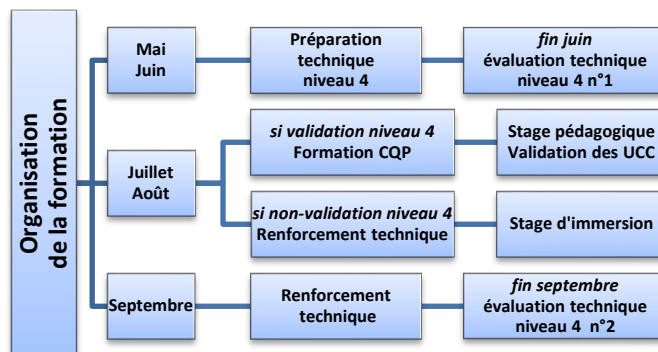


MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

La formation est très majoritairement mise en œuvre en présentiel. Des enseignements en distanciel pourront être organisés.



ORGANISATION ET PARTICULARITÉS DE LA FORMATION



La formation est organisée en trois périodes : 15 semaines en centre et 6 semaines de stage en structure professionnelle.

L'organisation pédagogique est dispensée sur le modèle de l'alternance entre centre de formation et entreprise.

La formation se déroule au Club Nautique Alpin Serre Ponçon sur ses différentes bases et sites de pratique. Les stagiaires devront trouver leur lieu de stage. La Ligue Sud de Voile ou le Club Nautique Alpin pourront mettre à disposition une liste de structures permettant l'accueil des stagiaires.

Une mutualisation des promotions de stagiaires est possible.

Les candidats seront susceptibles d'être en formation et en stage durant les vacances scolaires, les jours fériés ou les week-ends dans le respect de la Convention Collective National du Sport ou de l'Animation.



CONTACT ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- Correspondante administrative : Marie JARRIGE marie@voilesud.fr
- Responsable Pédagogique Club Nautique Alpin Serre Ponçon : Thierry Allamanno cnasp@wanadoo.fr



RETRAIT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE ET INFORMATIONS COLLECTIVES

- La Ligue de Voile centralise les inscriptions.
- Retrait des dossiers : Ligue de voile Sud
- Clôture des inscriptions : non définie, avant le 24/04/2023
- Informations collectives :
 - Le 03/04/2023 à 10h00 en présentiel à la Ligue de Voile Sud ou en visioconférence, 11 avenue Gambetta 83500 La Seyne sur Mer
 - Le 03/04/2023 à 10h00 en présentiel au Club Nautique Alpin Serre Ponçon, Chemin de Chadenas 05200 Embrun



ENGAGEMENT QUALITÉ DES FORMATIONS

- **Label qualité QUALIOP** Certificat n° FM211161237
- Formateurs reconnus et qualifiés par la Fédération Française de Voile et le Ministère des Sports
- Accueil en alternance dans des structures labellisées disposant de tuteurs ayant la qualification de Formateur Régional ou National.



PRÉREQUIS D'ENTRÉE À LA FORMATION

Pour accéder à la formation, il faut justifier :

- Avoir 18 ans minimum à l'entrée en formation.
- Être en possession d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement des sports nautiques et datant de moins de 1 an à l'entrée en formation
- Présenter l'attestation de sa capacité à savoir nager vingt-cinq mètres et à s'immerger : attester ou présenter l'un des certificats prévus à l'article A. 322-3-1 du code du sport à l'entrée en formation
- Être en possession de la licence FFVoile avec le statut « pratiquant » ou « compétition » en cours de validité à l'entrée en formation
- Être en possession du permis Côtier ou Fluvial ou titre de navigation admis en équivalence ou reconnu de niveau supérieur, en date du premier juillet
- Être en possession de l'attestation de formation aux premiers secours de type PSC1 ou AFPS ou PSMER ou certification admise en équivalence ou reconnue supérieure à ce niveau, en date du premier juillet



CONDITIONS D'ADMISSION, SÉLECTIONS, SITUATION DE HANDICAP

La formation s'adresse à tous les publics. Le nombre de places est limité à 9 places financées dans le cadre du marché public F22034.

La maîtrise de la lecture et de l'écriture est incontournable.

La sélection à l'entrée en formation n'est pas subordonnée à un niveau technique minimum. Néanmoins, une connaissance minimum du métier et du fonctionnement professionnel de l'activité est recommandée.

Notre référent handicap est disponible pour envisager l'aménagement de la formation et/ou de la certification à travers un projet personnalisé de formation (PPF) : charlotte@voilesud.fr



FRAIS D'INSCRIPTION ET FINANCEMENTS

Frais pédagogiques : 5 512.50 €

Le financement de la formation et votre rémunération dépendent de votre statut : demandeur d'emploi, salarié, indépendant... 100% des frais d'inscription peuvent être pris en charge. Certains candidats peuvent également bénéficier de financements supplémentaires. Le financement sera étudié au cas par cas et la ligue de voile pourra vous orienter.

Vous pouvez également vous rapprocher d'un conseiller d'une structure à laquelle il est confié une mission d'accueil et d'orientation (Mission Locale, Pôle Emploi, Cap Emploi, PLIE, etc.). Plusieurs dispositifs permettent sous condition de financer cette formation : Région SUD, Compte Personnel Formation, AFDAS, PASS Formation...

Le nombre de places est limité à 9 places financées dans le cadre du marché public F22034.



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

► Acquérir les compétences techniques permettant l'accès au module qualifiant de la formation : un niveau 4 de la FFVoile minimum : [Naviguer en autonomie et choisir sa zone de pratique.](#)

- Exploiter les variables du milieu et les caractéristiques du support pour optimiser son rendement
- Maîtriser les procédures permettant de limiter les risques en cas de situations inhabituelles (avaries, vent fort, calme...)
- Concevoir un programme de navigation en fonction du site et des évolutions du contexte

► Acquérir les compétences pédagogiques et organisationnelles pour enseigner la voile sous la tutelle d'une certification professionnelle d'encadrement de niveau 4.



CONTENUS PÉDAGOGIQUES

La formation s'organise autour de deux modules principaux : une préparation technique et une formation pédagogique.

► Module Technique : apprentissage et renforcement technique en planche à voile et catamaran. Découverte des supports à foil, du voilier habitable, du trimaran, du dériveur. Découverte de l'environnement professionnel.

La formation technique se structure autour de différents thèmes

- Apprentissage et perfectionnement technique de la voile
- Vocabulaire nautique
- Technologie et matériel
- Réglementation
- Météorologie, climat
- Aérologie, hydrologie
- Éco-gestion des activités

► Module Pédagogique : conception pédagogique pour différents publics (estival, scolaire, voile loisir...), carte de progression, niveau technique... Sécurisation des activités. Connaissance du cadre légal

La formation pédagogique (CQP) s'articule en 6 unités capitalisables :

- UCC1 Sécuriser le contexte de la pratique
- UCC 2, UCC 3 et UCC 4 : Attitudes préventives, temps de pratiques maximum, projets de navigation
- UCC 5 : Analyser la technique et intervenir
- UCC 6 : Évaluer le niveau d'autonomie des pratiquants

L'UCC1 doit être validée en centre de formation ; les UCC2 à 6 sont validées en structure durant les périodes d'alternance.



LES EMPLOIS, DÉBOUCHÉS ET ÉVOLUTIONS

Le CQP Initiateur voile encadre la voile sur l'ensemble du secteur d'activité qu'il soit public ou privé. Il exerce son activité au sein de tous les organismes affiliés ou non à la FFVoile qui proposent des activités de découverte ou de perfectionnement à la voile.

Le titulaire du CQP initiateur voile a vocation à :

- Faire découvrir l'activité voile et susciter l'envie de poursuivre la pratique en établissant une relation positive avec le milieu nautique
- Transmettre la technicité indispensable aux premiers niveaux d'autonomie en adéquation avec le niveau et les projets du public accueilli
- Garantir aux pratiquants et aux tiers les conditions d'une pratique sécurisée dans l'environnement maritime ou nautique

Il possède une carte professionnelle d'éducateur sportif lui permettant d'exercer son métier.

Le CQP IV doit être rémunéré au groupe 3 de la Convention Collective Nationale du Sport.

Les publics visés par l'encadrement des titulaires du CQP IV sont variés, des jeunes enfants aux seniors, y compris les publics scolaires ou en situation de handicap. Les projets menés avec les publics visent à développer l'exploration du milieu, les sensations de pilotage des supports nautiques ou la recherche de performance à la voile.

Dans la Région SUD, près de 150 clubs sont susceptibles d'embaucher un professionnel qualifié. De nombreuses offres d'emploi ne sont pas pourvues chaque année dans toute la France.

Cette formation peut être envisagée comme une préparation technique et pédagogique au BPJEPS Voile permettant l'encadrement autonome de tout public sur tous supports.

Une évolution professionnelle permettra d'acquérir de nouvelles compétences en passant des qualifications fédérales supplémentaires dans le domaine de l'entraînement ou de la formation de cadres par exemple. Des diplômes d'État de niveau 5 (DEJEPS) ou 6 (DESJEPS) sont également accessibles pour accéder à des postes de direction de structures ou d'entraîneurs sportifs.